



AGRITEST84
Une expérience grandeur nature

APPEL A CANDIDATURE

Test d'activité agricole au Thor (Vaucluse, 84)



Le dispositif de test d'activité

Le test d'activité a pour objectif de faciliter l'installation agricole :

- ✓ En limitant les investissements et en favorisant l'intégration dans le réseau local
- ✓ En allégeant les démarches administratives et comptables liées à la création et la gestion d'une activité agricole
- ✓ En bénéficiant d'un accompagnement global (suivi du projet, suivi technique et tutorat paysan)

Cependant, il y a quelques étapes avant de démarrer un test :

- x L'entrée en test est validée suite à la présentation de votre projet lors d'une commission d'admission
- x Des investissements peuvent être nécessaires de la part de la personne en test pour compléter l'équipement proposé par l'accueillant.e
- x Il faut compter plusieurs mois entre le moment où vous manifestez votre intérêt et le moment où le test démarre car il y a un ensemble de décisions à prendre et un cadre à définir impliquant plusieurs personnes / structures

Contexte de la proposition

Un collectif de 6 foyers s'est formé autour du concept d'habitat participatif et a acquis une propriété agricole sur la commune du Thor en 2021. Cette propriété comprend une partie d'habitation avec des espaces extérieurs attenants, et également des terres agricoles. Le collectif a construit son projet autour de la préservation des terres agricoles et de la vie naturelle, et souhaite soutenir l'installation agricole sur le territoire.



Le collectif souhaite que la personne en test d'activité ait des pratiques responsables écologiquement. Cette offre est idéale pour du test d'activité en maraîchage, mais d'autres productions sont les bienvenues.

En 2023, une personne a testé son projet de maraîchage diversifié sur petite surface en vente directe. Le test prendra fin dans quelques mois, et le collectif d'habitant.es souhaite proposer à une nouvelle personne (ou deux personnes) de prendre la suite.

Ateliers possibles

Le lieu se prête bien à du maraîchage diversifié, mais d'autres productions sont possibles : PPAM, petits fruits.

La surface permet à une ou plusieurs personnes de se tester ensemble.

Localisation

Le lieu est situé à la sortie du village du Thor côté Sud, à 1km du centre ville, et à proximité de la D900 (axe Avignon-Apt).

Parcelles proposées

Deux parcelles peuvent être mises à disposition : une de 6830m² et une autre de 3353m² (voir photos). Les deux parcelles sont situées à l'est et au sud du hameau d'habitation. La circulation autour des parcelles peut se faire de façon indépendante du hameau d'habitation. Il s'agit des parcelles 224 et 971.

Les deux parcelles sont certifiées AB par ECOCERT suite à un constat de friche. L'une pour du maraîchage diversifié, l'autre comme espace de biodiversité. La future personne en test pourra donc cultiver et vendre directement en AB.



Caractéristiques du sol

Le sol est majoritairement argileux. Une analyse de sol de la parcelle nord, des éléments sur le passé cultural et le système d'irrigation actuellement en place seront mis à disposition de la personne en test par le testeur précédent.

Accès à l'eau et système d'irrigation

Les parcelles sont alimentées en eau par un forage.

Un réseau d'irrigation primaire a été installé sur une partie de la surface. Les 2/3 de la plus grande parcelle ont été équipés en aspersion et en goutte à goutte. Il restera sur place du petit matériel (vannes et sorties GAG). Un plan du réseau ainsi que les factures pourront être transmis à la personne en test.

Stockage

Mise à disposition d'une partie d'une pièce bien isolée mais non réfrigérée faisant office de chambre froide (environ 20m²) et d'une partie d'un auvent de stockage (voir photo).



Matériel pouvant être mis à disposition

Une cagnotte a été constituée par le collectif d'habitants.es via un financement participatif afin d'acheter du matériel supplémentaire sur le lieu.

Une partie du petit matériel ayant été utilisé pendant le test précédent restera sur place (irrigation, filets, toile tissée, P17, semences, arceaux, cagettes,...). Les éléments financés par la cagnotte seront mis à disposition gratuitement, les éléments financés par le testeur précédent pourront être rachetés.

Le solde de la cagnotte sera mis à disposition de la personne en test et pourra permettre notamment l'achat d'une serre.

Contreparties pour le foncier et le matériel

Le foncier est mis à disposition gratuitement dans le cadre d'un commodat de 1 an renouvelable 2 fois. La mise à disposition des espaces de stockage se fera gratuitement également. Les dépenses électriques pour le pompage de l'eau seront facturées en fonction du nombre d'heures d'utilisation de la pompe (mise en place d'un cahier de suivi).

Commercialisation

Un point de retrait de commandes peut être organisé sur place.

Perspectives

A l'issue du test (de 1 à 3 ans, commodat de 1 an renouvelable 2 fois), sous réserve du bon déroulement de celui-ci, le collectif d'habitants pourra envisager la possibilité de proposer un bail à ferme, permettant une installation durable sur le lieu.

LE TEST D'ACTIVITÉ AGRICOLE AU SEIN D'AGRITEST 84

- Le porteur de projet accueilli sur les terres sera en test d'activité au sein du dispositif AGRITEST 84.
- Le dispositif de test agricole AGRITEST 84 est composé de quatre partenaires : **CFPPA Provence Ventoux, Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) Mosaïque et ADEAR 84.**
- Le test d'activité agricole s'inscrit dans un **parcours d'installation progressive** et permet de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grande nature, sur une durée limitée de un an renouvelable deux fois.
- Au cours du test, la personne porteuse de projet bénéficie : d'un **accompagnement global de son projet, de tutorat paysan, de suivi technique.**
- Par le biais d'un **Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)** passé avec la CAE Mosaïque, le dispositif AGRITEST84 permet de tester une activité agricole avec un statut d'entrepreneur à l'essai. Mosaïque assure un hébergement juridique de l'activité et un suivi comptable et administratif.
- La **mise à disposition du foncier se fait dans le cadre d'un commodat**, c'est-à-dire un prêt, sans contrepartie aucune, établi pour une durée d'une année, et reconduit si le test dure 2 ou 3 ans. **La mise à disposition du matériel** peut faire l'objet d'une demande de contrepartie (financière, entraide, ...selon le souhait de l'accueillant.e).
- **Une convention multipartenariale** entre le propriétaire foncier, le dispositif AGRITEST84 et la personne en test est rédigée dans l'objectif de fixer les termes de mise à disposition du foncier, du matériel agricole et des éléments bâtis. Le test ne peut commencer que lorsque cette convention a été signée.

Pour plus de renseignement sur le test d'activité

<http://agritest84.cfppadevaucluse.fr/> ou <https://reneta.fr/Le-test-d-activite-agricole>

Comment candidater ?

Pour plus de renseignement ou pour candidater, contactez AGRITEST 84 :

contact@adear84.fr (avec « AGRITEST84 » en objet de mail)

Le dispositif AGRITEST 84 est financé par

Le nouveau logo du Grand Avignon

